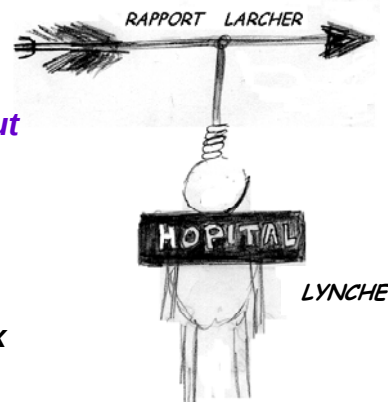




Lille le 07 avril 2008

RAPPORT LARCHER = HOPITAL LYNCHÉ

Mi avril 2008 Gérard Larcher remettra un rapport préparatoire à une nouvelle réforme hospitalière à Madame Bachelot ministre de la Santé. *Au cœur de cette réforme la menace sur le statut public hospitalier, l'éventualité de la transformation des hôpitaux publics en établissement à caractère industriel et commercial (EPIC), le regroupement d'établissements par territoire de santé, la création des ARS (Agences régionales de santé) dans un contexte de suppression de plusieurs milliers de lits sanitaires pour répondre aux besoins du médico-social et notamment des personnes âgées.*



Avant même la remise de ce rapport, le terrain a déjà été préparé par le ministère de la santé :

- un projet de décret sur l'emploi de contractuels dans les établissements publics de santé et médico-sociaux est en cours de parution. Les établissements pourront recruter des CDD de 3 ans renouvelables une fois **et surtout les utiliser à la place des emplois statutaires**,
- un autre texte **donnera maintenant la possibilité de mettre à disposition de sociétés privées qui auront obtenu un contrat de sous-traitance des personnels titulaires**,
- enfin, la nouvelle loi sur la mobilité des fonctionnaires permettra d'imposer aux agents dans le cadre de restructuration ou de fermeture d'établissement, de chercher par eux même un emploi. **A défaut d'en trouver, ils seront placés sans traitement en disponibilité, voire licenciés au bout de deux ans.**

Dans un même temps : La Conférence des directeurs de CHU a proposé de faire évoluer le statut du personnel hospitalier dans le cadre d'une transformation du statut des CHU en établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), ce qui à l'instar de la poste et France télécom aurait pour conséquence de soumettre les salariés des hôpitaux publics au droit privé. **Les nouveaux salariés des hôpitaux publics pourraient être recrutés sous le régime de conventions collectives et seraient donc sous statut de droit privé.** La Fédération hospitalière de France (FHF) serait prête à devenir le représentant des employeurs pour tous les nouveaux personnels recrutés sous statut de droit privé.

Pourtant le statut des personnels n'a pas empêché jusqu'à présent la modernisation des hôpitaux et l'amélioration de la qualité des soins dans le service public. Il s'agit donc d'autre chose : c'est un choix de société. **L'obsession du gouvernement et du patronat ; c'est la casse de tous les services publics, mais aussi de toutes les garanties collectives des salariés.**

**Devant cette attaque sans précédent contre
l'hôpital public et son statut,
l'heure est au rassemblement et à l'action...**

Ils veulent mettre fin à notre statut !

Nous devons les en empêcher !

La fédération SUD santé-sociaux appelle tous les syndicats de personnels, de médecins hospitaliers, les associations d'usagers, les collectifs de défense des hôpitaux et maternités de proximité à s'unir pour faire échec à ce projet régressif pour les personnels et la population.

Préparons ensemble une mobilisation nationale :

- pour la défense et l'amélioration de l'hospitalisation publique et du statut de ses personnels.
- pour la reconnaissance de toutes les professions de santé.
- pour l'ouverture de formations en nombre suffisant pour répondre aux besoins

Sans attendre, SUD santé sociaux appelle le 15 avril 2008 :

- à un rassemblement devant les ARH,
- l'ensemble des personnels de santé à construire une riposte durable, unitaire contre la perspective de privatisation de l'hôpital public qui ne sert que les intérêts des groupes privés ou les fonds de pension...
- l'ensemble des organisations syndicales, les associations d'usagers à s'unir contre les privatisations, la suppression des lits de court séjour des hôpitaux publics et les franchises médicales...



**Le 15 avril rassemblement
Devant l'ARH 59/62 à 11 h ,
2 rue de Tenremonde à Lille**

Face au projet du pouvoir il faut agir:

- Pour un plan de reconquête du service public hospitalier sur tout le territoire,
- Conforter la sécurité sociale comme régime obligatoire et solidaire, et renforcer son financement ;
- La santé n'étant pas une marchandise, les établissements sanitaires commerciaux n'ont plus lieu d'exister et doivent être intégrés au service public de santé v compris les établissements pour personnes âgées qui sont le nouvel «eldorado» des fonds de pension anglo-saxons ;
- Démocratiser la gestion des établissements de santé avec un pouvoir accru pour les élus locaux, les représentants des usagers et des personnels ;
- Créer de véritables réseaux gradués d'établissements publics de santé se complétant sur un territoire, du dispensaire local au centre hospitalier régional ;
- Augmenter les formations des professionnels médicaux et paramédicaux ;
- Supprimer la rémunération à l'acte ;
- Revaloriser les carrières des personnels de santé.



Un préavis de grève a été déposé